

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2013

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 25 pages numérotées de 1 à 25.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde.....	p. 1
Présentation de l'entreprise	p. 2
Organisation comptable.....	p. 3-4
DOSSIER 1 : Opérations courantes et organisation comptable	(14 points)..... p. 5
DOSSIER 2 : Gestion et financement des immobilisations	(24 points)..... p. 6-7
DOSSIER 3 : Cession d'immobilisations et résultat fiscal.....	(28 points)..... p. 7
DOSSIER 4 : Gestion sociale.....	(14 points)..... p. 8

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 :

Annexe 1 : Factures de ventes..... p. 9

Annexe 2 : Factures d'achats

DOSSIER 2 :

Annexe 3 : Facture d'achat d'immobilisation

Annexe 4 : Courrier reçu de l'Agence de l'Eau

Annexe 5 : Avis de crédit de la BNP

Annexe 6 : Extrait du tableau d'amortissement d'emprunt.....

Annexe 7 : Avis de débit de la BNP.....

Annexe 8 : Informations complémentaires relatives à la presse Offset L13

Annexe 9 : Extrait de l'échéancier de crédit-bail

DOSSIER 3 :

Annexe 10 : Informations relatives aux immobilisations cédées

Annexe 11 : Informations sur la concession de brevet.....

Annexe 12 : Informations pour le calcul du résultat fiscal 2012.....

Annexe 13 : Extraits du mémento fiscal Francis Lefebvre 2012

DOSSIER 4 :

Annexe 14 : Informations sociales

Annexe 15 : Bulletin de paie de Mme DUBOIS

Annexes à rendre avec la copie :

- **Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 1)..... p. 18**
- **Annexe B : Suivi du client DOUME (dossier 1)**
- **Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 2)..... p. 20**
- **Annexe D : État hors bilan du crédit bail (dossier 2)..... p. 21**
- **Annexe E : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 3)..... p. 22**
- **Annexe F : Imprimé 2059 A (dossier 3)..... p. 23**
- **Annexe G : Détermination du résultat fiscal pour l'exercice 2012 (dossier 3)..... p. 24**
- **Annexe H : Bordereau d'enregistrement comptable de l'IS (dossier 3)..... p. 24**
- **Annexe I : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 4)..... p. 25**

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire).

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé.*

Présentation de l'entreprise

La SARL STIP est une société d'imprimerie. Elle réalise l'impression de documents à partir de supports papier et numériques. Cette société est installée dans une zone d'activités commerciales dans le Val d'Oise (95) depuis 1993. Son capital entièrement libéré s'élève à 7 500 € (500 parts de 15 €). Elle a été créée en 1985 par deux associés, M. PAPINUTTO et son fils Laurent. Ce dernier est actuellement gérant.

La plupart des étapes de la fabrication sont réalisées en interne afin de maîtriser coûts et délais. Les activités d'impression comprennent les travaux offset, rainage, perforation, découpe, numérotation et finition. Dans le cadre d'une politique de respect de l'environnement, des acquisitions de machines limitant les rejets de matières polluantes, ont permis à la société d'obtenir le Label Vert.

La clientèle est constituée de collectivités territoriales (impression des bulletins municipaux, etc.), d'entreprises (dépliants publicitaires, imprimés spéciaux, menus, etc.) et de particuliers (cartes de visite, faire-parts, etc.).

La SARL STIP est soumise à l'impôt sur les sociétés et relève du régime du réel normal concernant la TVA. L'impression de documents constitue une livraison de biens soumise principalement au taux normal de TVA. Elle remplit les conditions pour bénéficier du régime de faveur des PME.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

La société emploie 8 salariés :

- M. PAPINUTTO, gérant,
- Mme PAPINUTTO, comptable, responsable de la comptabilité financière,
- Mlle RIBERO, assistante de Mme PAPINUTTO, en charge des travaux de secrétariat,
- Mme DUBOIS, attachée commerciale,
- Quatre techniciens de production.

Vous intervenez en tant que stagiaire afin d'aider Mme PAPINUTTO dans le traitement de différents dossiers concernant l'exercice 2012.

Mme PAPINUTTO vous confie les quatre dossiers suivants :

DOSSIER 1 : Opérations courantes et organisation comptable

DOSSIER 2 : Gestion et financement des immobilisations

DOSSIER 3 : Cession d'immobilisations et résultat fiscal

DOSSIER 4 : Gestion sociale

Organisation comptable

La société utilise un progiciel de gestion intégré comprenant un module de gestion commerciale, un module comptable, un module de gestion des immobilisations et un module de paie.

Elle applique les règles de procédure comptable suivantes :

- Les écritures de paie sont enregistrées dans le journal des opérations diverses.
- Les acquisitions d'immobilisations sont enregistrées dans le journal des achats.
- Les frais accessoires sur achats sont enregistrés dans les comptes de charges par nature.
- Les comptes clients et fournisseurs sont des comptes individuels.

Journaux utilisés

Journal des achats (AC)	Journal de caisse (CA)
Journal des ventes (VE)	Journal d'opérations diverses (OD)
Journal de banque (BA)	Journal des à nouveaux (AN)

Extrait du plan comptable général

101000	Capital
131000	Subventions d'équipement
139000	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat
164102	Emprunt BNP
168840	Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit
205000	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...
215410	Presse offset
215430	Matrice
218200	Matériel de transport
218300	Matériel de bureau et matériel informatique
261110	Titres de participation SIO
280500	Amortissements des concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...
281541	Amortissements presse offset
281543	Amortissements matrice
281820	Amortissements du matériel de transport
281830	Amortissements du matériel de bureau matériel informatique
311000	Stock de matières premières
401000	Fournisseurs
404000	Fournisseurs d'immobilisations
411000	Clients
419800	Rabais remises ristournes à accorder et autres avoirs à établir
421000	Personnel - Rémunérations dues
427000	Personnel - Oppositions
428600	Autres charges à payer
431000	Sécurité Sociale
437100	Pôle Emploi
437200	Retraite complémentaire Carpilig
437300	Prévoyance
441000	État - Subventions à recevoir
444000	État - Impôts sur les bénéfices
445200	État - TVA due intracommunautaire
445510	État - TVA à décaisser
445620	État - TVA déductible sur immobilisations
445660	État - TVA déductible sur autres biens et services

445670	État – Crédit de TVA à reporter
445710	État – TVA collectée à 19.6 %
445711	État – TVA collectée à 7 %
455002	Compte courant L. Papinutto
471000	Compte d'attente
512100	BNP
512200	Société Générale
601000	Achats de matières premières
603100	Variation des stocks matières premières
606100	Fournitures non stockables (eau, énergie...)
606300	Fournitures d'entretien et de petit équipement
606400	Fournitures administratives
612405	Redevances de crédit-bail CTP
616000	Primes d'assurance
624100	Transport sur achats
627000	Services bancaires et assimilés
641100	Salaires, appointements
641200	Congés payés
641400	Indemnités et avantages divers
645000	Charges de sécurité sociale et de prévoyance
661100	Intérêts des emprunts et dettes
661500	Intérêts des comptes courants
665000	Escomptes accordés
666000	Pertes de change
675000	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
681100	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
695000	Impôts sur les bénéfices
701196	Ventes de produits finis à 19.6 %
701070	Ventes de produits finis à 7 %
701099	Ventes de produits finis Europe exonérées de TVA
708500	Ports et frais accessoires facturés
709100	Rabais, Remises et Ristournes accordés par l'entreprise
751100	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...
765000	Escomptes obtenus
766000	Gains de change
775000	Produits des cessions d'éléments d'actif
777000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

Extrait des comptes clients et fournisseurs

401028	Fournisseur Prodi-GB
401056	Fournisseur Envel Offset
401083	Fournisseur Fret Express
401152	Fournisseur S2i
401173	Fournisseur Antalis
404005	Fournisseur Heidelberg
404010	Fournisseur Japell
404012	Fournisseur Mapa
411157	Client Doume
411134	Client Paris Nord Boissons (PNB)
411007	Client Ossur

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES ET ORGANISATION COMPTABLE

Mme PAPINUTTO vous confie des travaux comptables relatifs à l'enregistrement des opérations courantes du mois de septembre 2012 et au contrôle des comptes clients. Par ailleurs, elle souhaite réorganiser le suivi des achats de matières consommables (papiers, encres, vernis, etc.).

A. Enregistrement de factures du mois de septembre 2012

Mme PAPINUTTO vous demande de procéder à l'enregistrement de quelques factures d'achat et de vente.

Travail à faire :

À partir des **annexes 1 et 2**,

- 1- Enregistrer les factures de ventes sur le bordereau de saisie en **annexe A (à rendre avec la copie)**.
- 2- Enregistrer les factures d'achats sur le bordereau de saisie en **annexe A (à rendre avec la copie)**.

B. Suivi du client DOUME

Melle RIBERO, l'assistante de Mme PAPINUTTO, est chargée d'établir les lettres de relance aux clients. Vous êtes chargé(e) de préparer le montant de la créance du client DOUME.

Travail à faire :

- 3- Lettrer le compte client DOUME en complétant l'**annexe B (à rendre avec la copie)** et justifier sur votre copie le solde au 30/09/2012.
- 4- Indiquer l'intérêt de ce lettrage et les actions sur lesquelles il peut déboucher.

C. Analyse de l'organisation comptable

Dans le cadre de l'octroi d'une subvention, un quota d'achat de matières premières recyclables est exigé. Ceci nécessite un suivi plus détaillé des achats de matières. Or, actuellement, la société STIP utilise un seul compte pour tous ces achats tels que le papier, l'encre, les enveloppes, les brochures, les vernis..., qu'ils soient recyclables ou non.

Mme PAPINUTTO vous demande comment la comptabilité peut répondre à cette exigence.

Travail à faire :

- 5- Proposer une nouvelle organisation des comptes d'achats de matières premières.

DOSSIER 2 – GESTION ET FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de développer sa productivité, la société a investi dans l'acquisition :

- d'une presse offset L13 limitant les rejets de matières polluantes, ce qui lui a permis de bénéficier du Label Vert ; elle a été financée en partie par l'obtention d'une subvention d'investissement et par un emprunt ;
- d'une matrice M01, machine qui réalise des supports d'impression ; elle a été financée par crédit-bail.

Madame PAPINUTTO vous demande de l'assister dans le traitement de ces opérations d'acquisition et de financement.

A. PRESSE OFFSET L13

a) Acquisition

Le 1^{er} septembre, la société a acquis et mis en service la presse offset L13. Cette machine permet de couvrir une gamme de tirages relativement large et le procédé d'impression fournit des produits de qualité à un coût réduit.

Travail à faire :

À partir de l'**annexe 3**,

1. Enregistrer la facture d'acquisition de l'immobilisation sur le bordereau de saisie en **annexe C (à rendre avec la copie)**.

b) Subvention

Pour cette acquisition, la société a bénéficié d'une subvention d'investissement de 36 000 € par l'Agence de l'Eau. Cette subvention a été accordée le 20/09/2012 et versée sur le compte ouvert à la BNP le 15/10/2012.

Travail à faire :

À partir de l'**annexe 4**,

2. Enregistrer l'accord de subvention ainsi que le versement sur le bordereau de saisie en **annexe C (à rendre avec la copie)**.

c) Financement

L'acquisition de la presse offset L13 a été financée partiellement par un emprunt auprès de la BNP.

Travail à faire :

À partir **des annexes 5, 6 et 7**,

3. Enregistrer le versement des fonds le 31/10/2012 sur le compte ouvert à la BNP sur le bordereau de saisie en **annexe C (à rendre avec la copie)**.
4. Vérifier et justifier par le calcul les montants de la 1^{ère} ligne du tableau d'amortissement de l'emprunt (première échéance).
5. Enregistrer sur le bordereau de saisie en **annexe C (à rendre avec la copie)** la première mensualité de remboursement de l'emprunt prélevé sur la BNP.

d) Écriture de fin d'exercice

Madame PAPINUTTO vous demande de procéder aux écritures d'inventaire concernant la presse offset L13.

Travail à faire :

À partir de l'**annexe 8**,

6. Enregistrer les écritures d'inventaire au 31/12/2012 relatives à l'amortissement de la presse et à la subvention sur l'**annexe C (à rendre avec la copie)**.

B. MATRICE M01

La société STIP a souscrit le 31/10/2012 un contrat de crédit-bail d'une durée de 6 ans pour la matrice M01. Cette machine, qui permet la réalisation de supports pour l'impression offset, a été mise en service le 01/11/2012.

Travail à faire :

À partir de l'**annexe 9**,

1. Enregistrer le loyer versé le 01/12/2012 sur le bordereau de saisie en **annexe C (à rendre avec la copie)**.
2. Établir au 31/12/2012 le tableau des immobilisations en crédit-bail et l'état des engagements de crédit-bail en complétant l'**annexe D (à rendre avec la copie)**.

DOSSIER 3 – CESSION D'IMMOBILISATIONS ET RESULTAT FISCAL

Mme PAPINUTTO vous sollicite pour procéder :

- à des régularisations comptables relatives aux cessions d'immobilisations ;
- à la détermination du résultat fiscal.

A. CESSION D'IMMOBILISATIONS

Dans le cadre de sa politique d'investissement, la société STIP a cédé :

- l'ancien matériel obsolète, à savoir une matrice CTP et une presse Offset L07.
- des titres de participation SIO afin de financer une partie des nouveaux équipements.

Travail à faire :

À partir de l'**annexe 10**,

1. Procéder aux écritures de régularisation nécessaires à l'inventaire concernant la cession de l'ancien matériel sur le bordereau de saisie en **annexe E (à rendre avec la copie)**.
2. Procéder aux écritures de régularisation nécessaires à l'inventaire, concernant la cession des titres SIO, sur le bordereau de saisie en **annexe E (à rendre avec la copie)**.

B. RESULTAT FISCAL

Madame PAPINUTTO vous demande de réaliser les travaux relatifs au calcul du résultat fiscal 2012.

Travail à faire :

À partir des **annexes 10, 11, 12 et 13**,

1. Compléter l'imprimé 2059 A fourni en **annexe F (à rendre avec la copie)**.
2. Déterminer le résultat fiscal de l'exercice 2012 en complétant le tableau de l'**annexe G (à rendre avec la copie)**.
3. Calculer l'impôt sur les sociétés dû par la société STIP, au titre de l'exercice 2012.
4. Enregistrer le montant de l'IS dû au titre de l'exercice 2012, sur le bordereau de saisie en **annexe H (à rendre avec la copie)**.

DOSSIER 4 – GESTION SOCIALE

Mme DUBOIS Charlène, attachée commerciale, travaille chez STIP depuis huit ans. Pour des raisons familiales, elle vient d'être recrutée sur un poste équivalent dans le sud de la France. La comptable de l'entreprise vous demande de l'assister dans le traitement du dossier relatif à la rupture du contrat de travail.

Dans un courrier daté du 14 août 2012, adressé à STIP, Mme DUBOIS fait part de son désir de rompre son contrat et d'occuper ses nouvelles fonctions dès le 1^{er} octobre 2012. Les relations entre Charlène DUBOIS et la direction de STIP étant excellentes, ils ont fixé d'un commun accord les conditions d'une rupture conventionnelle.

Mme PAPINUTTO vous remet le dernier bulletin de paie de Mme Charlène DUBOIS qui comprend l'ensemble des sommes qui lui sont dues du fait de son départ.

Travail à faire :

À partir des **annexes 14 et 15**,

- 1- Vérifier le montant de l'indemnité compensatrice de congés payés.
- 2- Justifier le montant du salaire net imposable.
- 3- Enregistrer le bulletin de paie, y compris les charges patronales, sur le bordereau de saisie en **annexe I (à rendre avec la copie)**.
- 4- Préciser les avantages de la rupture conventionnelle pour l'entreprise et pour le salarié.

ANNEXE 1 : Factures de ventes

STIP IMPRIMERIE



1-3 rue des charbonniers
Z.A des Fauvettes - BP 40028
95331 DOMONT Cedex
Tél. : 01 39 91 91 73
Fax : 01 39 91 43 02
N° TVA : FR 28391902962

Email : stip-imprimerie@wanadoo.fr

PARIS NORD BOISSONS (PNB)
33 RUE GAY LUSSAC

95500 GONESSE
FRANCE

Vos réf. FB2093
Nos réf. **BL N° 9217** DOMONT le 09/09/2012

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Montant
1	Sets de table au format 310x440. Impression quadri recto sur offset 90 gr. 46 000 exemplaires	1 245,00	1 245,00
Total			1 245,00
Remise 5 %			-62,25
Net commercial			1 182,75
Escompte 1 %			-11,83
Net financier			1 170,92
T.V.A. 19,60 %			229,50
Net à payer			1 400,42

Date limite de paiement : le 10/10/2012

STIP IMPRIMERIE



1-3 rue des charbonniers
Z.A des Fauvettes - BP 40028
95331 DOMONT Cedex
Tél. : 01 39 91 91 73
Fax : 01 39 91 43 02
N° TVA : FR 28391902962

Email : stip-imprimerie@wanadoo.fr

OSSUR EUROP B.V
EKKERSRITJT 4106-4114

P.O BOX 120
AC SON BRUGEL
5690 AMSTERDAM
NEDERLAND (PAYS-BAS)
NL 73090756725

Vos réf. BC 15
Nos réf. **BL N° 9218** DOMONT le 12/09/2012

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Montant
1	100 invitations impression quadri + rainage sur 300 gr au format ouvert A4 100 enveloppes au format 162x229 impression en couleur	320,00	320,00
Total			320,00
Remise 0%			0,00
Net commercial			320,00
Escompte 0%			0,00
Net financier			320,00
T.V.A. 19,6%			0,00
Net à payer			320,00

Payable au comptant à réception

ANNEXE 2 : Factures d'achats

<h1 style="margin: 0;">S2I</h1> <p style="margin: 0;">17, Rue des Alouettes 95600 EAUBONNE TVA FR 19 383 100 500 www.s2igraphic.com</p>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">N° FACTURE</th> <th style="width: 25%;">DATE</th> <th style="width: 25%;">N° CLIENT</th> <th style="width: 25%;">RÉFÉRENCE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">99696</td> <td style="text-align: center;">30/09/2012</td> <td style="text-align: center;">STIP</td> <td style="text-align: center;">AG</td> </tr> </tbody> </table>		N° FACTURE	DATE	N° CLIENT	RÉFÉRENCE	99696	30/09/2012	STIP	AG	<p style="margin: 0;">PRODI-GB</p> <p style="margin: 0; text-align: right;">September, the 1st 2012</p> <p style="margin: 0;">26 CHURCHIL STREET 1514- BIRMINGHAM</p> <p style="margin: 0;">Tel: 245 012 454 GB 584 740 285 62</p> <p style="margin: 0; text-align: center;">STIP 1-3 RUE DES CHARBONNIERS ZA DES FAUVETTES BP 28 95334 DOMONT N° TVA : FR 28391902962</p>	
N° FACTURE	DATE	N° CLIENT	RÉFÉRENCE										
99696	30/09/2012	STIP	AG										
<p style="margin: 0;">STIP 1-3 RUE DES CHARBONNIERS ZA DES FAUVETTES BP 28 95334 DOMONT N° TVA : FR 28391902962</p>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">INVOICE n°</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">2014345</td> </tr> </table>		INVOICE n°	2014345	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; text-align: center;">A 6700 leaf based recycled paper</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">£ 980,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">special discount 3%</td> <td style="text-align: right;">3% £ 29,40</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">£ 950,60</td> </tr> </table>		A 6700 leaf based recycled paper	£ 980,00	special discount 3%	3% £ 29,40	Total	£ 950,60
INVOICE n°	2014345												
A 6700 leaf based recycled paper	£ 980,00												
special discount 3%	3% £ 29,40												
Total	£ 950,60												
RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	Qté	PU BRUT	% remise	PU NET	MONTANT							
BRAP001	Encre YELLOW	6	19,75	30%	13,83 €	82,98 €							
BRAP004	Encre CYAN	6	19,75	30%	13,83 €	82,98 €							
BRAP002	Encre MAGENTA	4	19,75	30%	13,83 €	55,32 €							
AGK8780	PLAQUES AZURA	50	4,90		4,90 €	245,00 €							
AGK10952	GOMME	1	101,80	35%	66,17 €	66,17 €							
TOTAL HT		PORT FORFAITAIRE	TOTAL TTC		ACOMPTE TTC	NET A PAYER							
532,45 €		10 €	648,77 €			648,77 €							
Conditions de règlement					ESCOMPTE	TVA							
LCR NON ACCEPTEE					0%	19,60%							
ECHEANCE 30/10/12					0,00 €	106,32							

Payment	30/09/2012		Amount due (GBP)	£ 950,60
Bank name:		CITYBANK United		
Account number		3 614 500 472 898		

Cours de la livre sterling				
Date facture	01/09/2012	1 €	0,88131	GBP
Date paiement	30/09/2012	1 €	0,78999	GBP

ANNEXE 3 : Facture d'achat d'immobilisation

HEIDELBERG France SAS 13, Rue Charles Cros 93294 Tremblay-en France Cedex			Facture N° 1109220 Date : 01/09/2012	
			STIP ZAE des Fauvettes 95334 DOMONT cedex	
Référence	Désignation	Quantité	PU HT	MONTANT en €
L13	Presse offset	1	848 000,00	848 000,00
	Frais de mise en service	1	2 000,00	2 000,00
Brut Hors Taxes				850 000,00
TVA 19,60 %				166 600,00
Net à payer				1 016 600,00
<i>En votre aimable règlement au 31/10/2012</i>				

ANNEXE 4 : Courrier reçu de l'Agence de l'Eau

Agence de l'Eau Seine Normandie 51, rue Salvador Allende 92000 Nanterre Réf : Presse Offset L13 Monsieur, Nous avons le plaisir de vous informer que suite à votre demande en date du 10 juillet 2012, et après un examen attentif de votre dossier, nous vous accordons une subvention d'investissement d'un montant de 36 000,00 euros. Cette subvention sera virée sur votre compte le 15/10/2012. ...	Nanterre, le 20 septembre 2012 A l'attention de Monsieur Papinutto Gérant de la SARL STIP ZA Les Fauvettes 95334 DOMONT Cédex
---	---

ANNEXE 5 : Avis de crédit de la BNP

AVIS DE CREDIT			
			
18 rue de la République 95800 Cergy Pontoise		AVIS D'OPERATION. Le 31 octobre 2012 SARL STIP ZA Les Fauvettes 95334 DOMONT	
Compte N° 45722 3815000			
Date d'opération	Opération	Débit	Crédit
31/10/2012	Virement prêt accordé sur votre compte courant. Prêt n° 354442000		667 000,00

ANNEXE 6 : Extrait du tableau d'amortissement d'emprunt



BNP PARIBAS

18 rue de la République
95800 Cergy Pontoise

Tableau d'amortissement d'emprunt

Montant emprunté	667 000,00 €	Date d'emprunt	31/10/2012
Taux d'intérêt mensuel	0,325 %	Première mensualité	30/11/2012
Taux d'intérêt annuel	3,90 %		
Nombre de mensualités	72		
Montant de la mensualité	10 404,97 €		

Échéance	Capital restant dû avant l'échéance	Intérêts	Amortissements	Mensualité	Capital restant dû après l'échéance	Assurance (Taux annuel 0.36%)
1	667 000,00	2 167,75	8 237,22	10 404,97	658 762,78	200,10
2	658 762,78	2 140,98	8 263,99	10 404,97	650 498,79	200,10
3	650 498,79	2 114,12	8 290,85	10 404,97	642 207,94	200,10
4	642 207,94	2 087,18	8 317,79	10 404,97	633 890,15	200,10
5	633 890,15	2 060,14	8 344,83	10 404,97	625 545,32	200,10
6	625 545,32	2 033,02	8 371,95	10 404,97	617 173,37	200,10
7	617 173,37	2 005,81	8 399,16	10 404,97	608 774,21	200,10
8	608 774,21	1 978,52	8 426,45	10 404,97	600 347,73	200,10
9	600 347,73	1 951,13	8 453,84	10 404,97	591 893,89	200,10
10	591 893,89	1 923,66	8 481,31	10 404,97	583 412,57	200,10
11	583 412,57	1 896,09	8 508,88	10 404,97	574 903,73	200,10
12	574 903,73	1 868,44	8 536,53	10 404,97	566 367,20	200,10
.....

ANNEXE 7 : Avis de débit de la BNP

AVIS DE DEBIT



BNP PARIBAS

18 rue de la République
95800 Cergy Pontoise

AVIS D'OPERATION. Le 30 novembre 2012

SARL STIP
ZA Les Fauvettes
95334 DOMONT

Compte N° 45722 3815000

Date d'opération	Opération	Débit	Crédit
30/11/2012	Prélèvement échéance n°1. Prêt n° 354442000.	10 404,97	
30/11/2012	Prélèvement assurance. Prêt n° 354442000	200,10	

ANNEXE 8 : Informations complémentaires relatives à la presse Offset L13

Monsieur Laurent PAPINUTTO, gérant de la société, a décidé sur conseil de son expert comptable :

- d'amortir sur 10 ans la presse Offset L13 en mode linéaire.
- d'étaler la subvention au rythme de l'amortissement de la presse offset.

ANNEXE 9 : Extrait de l'échéancier de crédit-bail



Échéancier de crédit-bail

Affaire : 000247601-00	Devise : EURO
Référence : Matrice M01	SIREN : 391 902 962
Client : 000179407 SARL STIP	Option d'achat : 5 % du montant HT financé
Première échéance : 01/11/2012	Durée : 72 mois
Dernière échéance : 01/10/2018	Périodicité : Mensuelle
Montant du financement HT : 105 000,00 EUR	Durée de vie du bien financé : 6 ans

N°	Date échéance	Loyer HT (1)	Loyer TTC
1	01/11/2012	14 400,00	17 222,40
2	01/12/2012	1 648,21	1 971,26
3	01/01/2013	1 648,21	1 971,26
4	01/02/2013	1 648,21	1 971,26
5	01/03/2013	1 648,21	1 971,26
6	01/04/2013	1 648,21	1 971,26
7	01/05/2013	1 648,21	1 971,26
8	01/06/2013	1 648,21	1 971,26
9	01/07/2013	1 648,21	1 971,26
10	01/08/2013	1 648,21	1 971,26
...		

(1) Conformément au contrat, le premier loyer majoré s'élève à 14 400 € HT

Marché : **Franfinance**
 GROUPE SOCIETE GENERALE 59, avenue de Chatou, 92853 Rueil Malmaison Cedex, France

ANNEXE 10 : Informations relatives aux immobilisations cédées

1. Informations relatives aux immobilisations corporelles cédées

État au 31/12/2012 des immobilisations corporelles cédées								
Code	Désignation	Famille	Mise en service	Valeur origine	Amort. cumulés	VNC	Prix de cession HT	Date cession
001	CTP	Matrice	01/03/2009	60 000	42 000	18 000	22 000	01/09/2012
002	Presse L07	Offset	01/06/2008	250 000	132 813	117 187	110 000	01/09/2012

- Lors de la cession du matériel, seule l'écriture suivante a été enregistrée :

Journal	Date	N° pièce	Compte général	Libellé écriture	Débit (€)	Crédit (€)
BQ	01/09/2012	R225	512100	Remise de chèques/Cession des machines	157 872,00	
BQ	01/09/2012	R225	471000	Remise de chèques/Cession des machines		157 872,00

- Les écritures d'amortissements complémentaires jusqu'à la date de cession des deux machines cédées ont déjà été enregistrées.

2. Informations relatives aux immobilisations financières cédées

État au 31/12/2012 des immobilisations financières cédées				
Titres	Date d'achat	Prix d'achat HT	Date cession	Prix cession
Titres de participation SIO (Sarcelles Imprimerie Offset)	15/05/2009	300 actions à 25,50 € l'unité	01/09/2012	900 actions à 37,90 € l'unité
	27/07/2011	600 actions à 31,25 € l'unité		

- Lors de la cession des actions, seule l'écriture suivante a été enregistrée dans le journal de banque :

Journal	Date	N° pièce	Compte général	Libellé écriture	Débit (€)	Crédit (€)
BQ	01/09/2012	R264	512100	Virement / Cession des titres SIO	34 110,00	
BQ	01/09/2012	R264	471000	Virement / Cession des titres SIO		34 110,00

ANNEXE 11 : Informations sur la concession de brevet

- La société STIP a déposé en 2009 un brevet concernant un nouveau procédé d'impression. Ce brevet a été concédé à la société Sarcelles Imprimerie Offset.
- On relève dans la comptabilité de STIP l'écriture suivante :

Journal	Date	N° pièce	Compte général	Libellé écriture	Débit (€)	Crédit (€)
BQ	31/12/2012	R404	512100	Redevance Sarcelles Imprimerie Offset, Année 2012	6 000,00	
BQ	31/12/2012	R404	751100	Redevance Sarcelles Imprimerie Offset, Année 2012		6 000,00

ANNEXE 12 : Informations pour le calcul du résultat fiscal 2012

- a) Le résultat comptable avant impôt de l'exercice 2012 s'élève à 72 650 € après prise en compte des écritures de cession des immobilisations.
- b) La société STIP a réalisé un déficit fiscal lors de l'exercice comptable 2011 de 2 600 €. Ce déficit fiscal n'a pas fait l'objet d'un report en arrière et doit être imputé sur le résultat fiscal 2012.
- c) L'amortissement de l'exercice 2012 pratiqué sur le véhicule de tourisme (Ford MONDEO) que possède la société a été correctement calculé et enregistré à partir des informations suivantes :
 - Date d'acquisition et de mise en service : 22/09/2010
 - Prix d'achat TTC : 32 000 €.
 - Émission de dioxyde de carbone : 139 grammes /km.
 - Le mode d'amortissement pratiqué est le linéaire sur une durée de 5 ans.
- d) La taxe sur le véhicule de société comptabilisée en 2012 s'élève à 695 €.
- e) Les écarts de conversion passif enregistrés au 31/12/2012 s'élèvent à 500 €.
- f) Les écarts de conversion actif enregistrés au 31/12/2012 s'élèvent à 230 € ; la provision correspondante a été correctement enregistrée.
- g) La société a connu des difficultés de trésorerie au cours de l'exercice à la suite de la défaillance d'un important client. Ces difficultés ont été surmontées par un apport en compte courant d'associé de M. PAPINUTTO de 20 000 € du 1^{er} avril 2012 au 31 octobre 2012 rémunéré au taux annuel de 8 %. La moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises, d'une durée initiale supérieure à deux ans s'élève à 3,82 % pour 2012.

ANNEXE 13 : Extraits du mémento fiscal Francis Lefebvre 2012

Détermination du résultat fiscal

§ 9020 (...) Le CGI interdit la déduction de l'amortissement des véhicules de tourisme, pour la fraction de leur prix d'acquisition, taxes comprises, supérieure à 9 900 € pour les véhicules les plus polluants (taux d'émission de dioxyde de carbone supérieur à 200 g/km) acquis depuis le 1^{er} janvier 2006 et mis en circulation après le 1^{er} juin 2004. Pour les autres véhicules, le plafond est fixé à 18 300 € (...).

L'imposition des plus-values nettes à LT :

§ 18670 relève principalement du régime du long terme la cession de titres de participation détenus depuis au moins 2 ans.

...Les plus-values à long terme afférentes à ces titres de participation sont exonérées, sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, d'une quote-part de frais et charges de 12 %.

Pour la détermination du résultat des exercices clos à compter du 31 décembre 2012, cette quote-part de frais et charges est calculée sur le montant brut des plus-values de cession...

Le régime des plus-values à long terme s'applique par ailleurs, sous réserve de leur détention depuis au moins 2 ans, aux produits nets tirés de la concession de licences d'exploitation de brevets, d'inventions brevetables ou de procédés de fabrication, ainsi qu'aux plus-values réalisées à l'occasion de la cession de ces éléments, taxables à 15 %...

Aucun délai n'est exigé en revanche si l'entreprise a découvert ou mis au point elle-même les droits cédés ou concédés ou les a acquis à titre gratuit.

Régime de faveur des PME

§ 36085 Taux réduit en faveur des PME : Les petites et moyennes entreprises bénéficient de plein droit d'un taux réduit de 15 % sur une fraction de leur bénéfice.

Le montant du bénéfice imposable au taux de 15 % est limité à 38120 € par périodes de 12 mois ...

Peuvent bénéficier du taux réduit, l'ensemble des personnes morales passibles de l'IS de plein droit ou sur option...

La mesure s'adresse aux PME qui réalisent au cours de l'exercice ou de la période d'imposition, un CAHT inférieur à 7 630 000 €.

S'il s'agit de sociétés, le capital doit en outre être entièrement libéré à la clôture de l'exercice, et détenu de manière continue, pour 75% au moins par des personnes physiques...

ANNEXE 14 : Informations sociales

1. Informations relatives au départ de Charlène DUBOIS

- Date de départ de l'entreprise le 30 septembre 2012.
- L'indemnité de rupture conventionnelle a été fixée d'un commun accord entre la société STIP et Mme Charlène DUBOIS à 7 300 €.
- Mme Charlène DUBOIS a pris tous ses congés payés sur la période de référence précédente (du 01/06/2011 au 31/05/2012).
- Elle a acquis pour la nouvelle période de référence 10 jours de congés payés. Ils font l'objet d'une indemnité compensatrice. Cette indemnité a été calculée en appliquant la règle du dixième.
- Rémunération mensuelle brute des 12 derniers mois de Mme Charlène DUBOIS à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité de congés payés.

Période	Rémunération brute
31/10/2011	3 336.74
30/11/2011	3 336.74
31/12/2011	3 336.74
31/01/2012	3 336.74
28/02/2012	3 336.74
31/03/2012	3 336.74
30/04/2012	3 336.74
31/05/2012	3 336.74
30/06/2012	3 336.74
31/07/2012	3 336.74
31/08/2012	3 336.74
30/09/2012	3 336.74

2. Extrait du dictionnaire pratique RF social 2012

Indemnité de rupture conventionnelle homologuée (page 831)

L'indemnité de rupture conventionnelle suit les régimes fiscal et social de l'indemnité de licenciement (...). En conséquence, elle est exonérée d'impôt sur le revenu (...).

3. Extraits du mémento social Francis Lefebvre 2012

§ 17910 et s. Rupture conventionnelle homologuée. L'employeur et le salarié, y compris le salarié protégé, peuvent décider en commun de la rupture du contrat de travail en signant une convention soumise à homologation administrative.

Cette convention est librement négociée au cours d'un ou plusieurs entretiens préalables pendant lesquels les parties peuvent se faire assister. Elle est licite dès lors qu'aucun litige n'existe entre les parties au moment où la rupture est envisagée.

La convention définit les conditions de la rupture, et notamment :

- Le montant de l'indemnité de rupture, qui ne peut être inférieur à celui de l'indemnité légale de licenciement...
- La date de la rupture, qui ne peut intervenir avant le lendemain du jour de l'homologation.

Les parties remplissent un formulaire type de demande d'homologation... À compter de la date de signature de ce formulaire, chacune d'elles peut se rétracter dans un délai de 15 jours calendaires, par lettre recommandée avec avis de réception ou d'une lettre remise en main propre contre décharge datée.

Le lendemain de la fin du délai de rétractation, la partie la plus diligente adresse la convention et le formulaire à la Direccte. L'administration dispose de 15 jours ouvrables pour en contrôler la régularité et s'assurer du libre consentement des signataires.

ANNEXE 15 : Bulletin de paie de Mme Dubois

BULLETIN DE PAIE		PERIODE DE PAIE du 01/09/2012 au 30/09/2012			
SARL STIP 1-3 rue des Charbonniers ZAC des Fauvettes 95331 DOMONT URSSAF 950700151165001011	Code APE : 1812Z SIRET 39190296200029 Convention collective : CCN IMPRIMERIE DE LABEUR	Mme DUBOIS Charlène 17, rue du Château 95810 VALLANGOUJARD Emploi occupé : attachée commerciale N° SS : 280109542806372			
Eléments	Quantité	Taux	Montant	Statut :	
Salaire de base pour 151,67 heures	151,67	22	3 336,74	Non cadre	
Primes soumises à cotisation			-		
Indemnités compensatrices de préavis			-		
Indemnités compensatrices de congés payés			1 334,70	Plafond S.S.	
Salaire brut total			4 671,44	3 031,00	
Cotisations	Base	Retenues salariales		Cotisations patronales	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Sécurité sociale					
CSG non déductible	4 677,56	2,40%	112,26		
CRDS non déductible	4 677,56	0,50%	23,39		
CSG déductible	4 677,56	5,10%	238,56		
Maladie	4 671,44	0,75%	35,04	12,80%	597,94
Contribution solidarité autonomie	4 671,44			0,30%	14,01
Vieillesse plafonnée	3 031,00	6,65%	201,56	8,30%	251,57
Vieillesse déplafonnée	4 671,44	0,10%	4,67	1,60%	74,74
Allocations familiales	4 671,44			5,40%	252,26
Accidents du travail	4 671,44			2,00%	93,43
Pôle Emploi (ASSEDIC)					
Chômage	4 671,44	2,40%	112,11	4,00%	186,86
Association pour la Garantie des Salaires	4 671,44			0,30%	14,01
Retraite complémentaire					
Retraite NC CARPILIG TR A	3 031,00	3,00%	90,93	4,50%	136,40
Retraite NC AGFF TR A	3 031,00	0,80%	24,25	1,20%	36,37
Retraite NC CARPILIG TR B	1 640,44	8,00%	131,24	12,00%	196,85
Retraite NC AGFF TR B	1 640,44	0,90%	14,76	1,30%	21,33
Prévoyance					
Prévoyance non cadre TR A	3 031,00	0,50%	15,16	1,60%	48,50
Prévoyance non cadre TR B	1 640,44	1,00%	16,40	2,40%	39,37
Allègement et réduction					
Réduction Fillon annualisée					
Réduction salariale HS					
Déduction patronale HS					
Total retenues			1 020,33		1 963,64
Indemnité rupture conventionnelle			7 300,00	Coût employeur	
Net à payer			10 951,11	13 935,08	
Net imposable			3 786,76	Mode paiement Virement	

ANNEXE B (à rendre avec la copie) : Suivi du client Doume

Compte 411157 Client Doume					
Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde	Lettrage
01/01/2012	Report à nouveau	1 431,00		1 431,00	
15/01/2012	CHQ SG 032145		1 431,00	0,00	
09/02/2012	Facture n°FB 1924	1 630,62		1 630,62	
12/03/2012	Facture n°FA 0114		52,33	1 578,29	
12/04/2012	CHQ SG 032148		1 578,29	0,00	
15/04/2012	Facture n°FB1954	783,23		783,23	
17/05/2012	Facture n°FB1959	1 805,31		2 588,54	
08/06/2012	Facture n°FB1968	2 310,39		4 898,93	
17/06/2012	CHQ SG 032187		2 588,54	2 310,39	
20/06/2012	Facture n°FA0126		199,37	2 111,02	

ANNEXE D (à rendre avec la copie) : État hors bilan du crédit bail

Immobilisations en crédit-bail exercice 2012

Postes du bilan	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice (2)	Cumulées (2)	
Matériel industriel				

(1) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

Justification des calculs :

Engagements de crédit-bail exercice 2012

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel industriel							

Justification des calculs :

ANNEXE F (à rendre avec la copie) : Imprimé 2059-A



N° 10179*15

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STIP

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations	1	MATRICE CTP – 01/03/2009				
	2	PRESSE L07 – 01/06/2008				
	3	Titres de participation SIO 15/05/2009				
	4	Titres de participation SIO 27/07/2011				
	5					
	6					
	...					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)	
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	...							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
	17	Résultat net de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé						
	18	Provision pour dépréciation des titres relevant du régime des PMVLT devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotation de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des PMVLT						
	20	Divers (détail à donner en annexes)*						
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des ligne 1 à 20 de la colonne (9))							
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des ligne 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus values taxables à 19 % (11)								

